

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DU 10 DECEMBRE 1993

DECRET N° 93-655 /MF.PRA.DGFP.DGCA.SAV  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 des Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

U I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant ré-  
fonde du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-  
gime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962, relatif à la  
nomination et à la révocation des cadres de la catégorie A, hié-  
rarchie I ;  
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant  
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement  
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des  
articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°  
63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'En-  
seignement (Jeunesse et Sports) ;  
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant des dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-  
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnai-  
res ;

D G B :

D G C F :

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-  
cements et révisions des situations administratives des agents  
de l'Etat ;  
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant  
déblocage des effets financiers des avancements et révisions des  
situations administratives ;  
(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant no-  
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des intérimaires des Ministres ;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le rè-  
glement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le Procès-verbal de la commission administrative  
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Septem-  
bre 1992 ;

DECRETE :

.../...

Article 1.- Il est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie I, hiérarchique des services sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports), pour le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade à deux (2) ans

- MONA (Aristide) DRS Ouverté
- MISSANGOU-MBOUTOU (Jean) DRS B/villo
- NZIANGOUKOULOU (Romuald) DRS Kouilou
- SINGA (Jean Michel) DRS Niar
- IGNOUBA (Jean Martin) D E F O

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1993

Par Le Premier Ministre,  
Chef de Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique,  
et des Affaires Administratives,

- Jean Prosper K O V O

Général Jacques ~~Le~~ YHOMBY-GRAN

AMPLIATIONS :

- JORC ..... 1
- MJS ..... 1
- DGFP/DGCA ..... 3
- DGB ..... 1
- DGCF ..... 1
- DGS ..... 1
- DAFP/SPORTS ..... 2
- INTERESSES ..... 5
- DOSSIERS ..... 5
- SGG/BC ..... 3/25